

Rapport annuel 2024-2025



Sommaire

ORGANES STATUTAIRES	1
EDITORIAL DE M. FABRICE BERSIER, PRÉSIDENT	2
1 PRODUCTION ET UTILISATION DU TABAC EN SUISSE EN 2024	3
1.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLANTEURS ET DES SURFACES (VOIR ÉGALEMENT TABLEAU 1 PAGE 18).....	3
1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLANTEURS ET DES SURFACES PAR RÉGION	4
1.3 SURFACES DE PRODUCTION MOYENNES PAR EXPLOITATION DE 2004 À 2024	4
1.4 RENDEMENT, PRODUIT BRUT ET PRIX RÉALISÉS (VOIR ÉGALEMENT TABLEAU 1 PAGE 18)	5
1.5 PRODUIT BRUT DE LA CULTURE	5
1.6 RENDEMENT PAR RÉGION EN KILO PAR HECTARE	6
1.7 MARCHÉ SUISSE DES TABACS EN FEUILLES	6
1.8 PRODUCTION ET CONSOMMATION DE CIGARETTES EN SUISSE (EN MILLIARD DE CIGARETTES)	6
1.9 PRODUCTION DE TABAC BURLEY RÉCOLTÉ EN TIGE	6
2 AFFAIRES LÉGALES, STATUTAIRES, CONVENTIONNELLES ET FISCALES	7
2.1 LE STATUT DU TABAC INDIGÈNE	7
2.2 AFFAIRES STATUTAIRES	8
2.3 COMMISSIONS PERMANENTES DE SWISSTABAC	9
2.4 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET OBJETS TRAITÉS DURANT L'EXERCICE	10
2.5 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES	11
2.6 AFFAIRES CONVENTIONNELLES	12
2.7 FORMATION, VULGARISATION ET SOUTIEN TECHNIQUE À LA CULTURE	12
2.8 RECHERCHE APPLIQUÉE	14
2.9 AFFAIRES FISCALES	15
3 INFORMATIONS CONCERNANT LA PROCHAINE RÉCOLTE (ANNÉE 2025).....	16
3.1 SURFACES ATTRIBUÉES POUR LA RÉCOLTE 2025.....	16
3.2 AUTRES INFORMATIONS POUR LA RÉCOLTE 2025.....	16
3.3 PRIX FIXÉS POUR LA RÉCOLTE 2025	16
4 RELATIONS INTERNATIONALES	17
4.1 SITUATION DU TABAC EN EUROPE ET UNITAB	17
5 CONSIDÉRATIONS FINALES ET REMERCIEMENTS	17
6 ANNEXES	18

Organes statutaires

Président	BERSIER Fabrice, Vesin/FR
Vice-président	KELLER Ruben, Volken/ZH
Membres du comité	FRELÉCHOUX Daniel, Boncourt/JU HAEFLIGER René, Geuensee/LU JOHNER Pascal, Lurtigen/FR JORDAN Aurélien, Carrouge/VD SAVARY Florian, Granges-près-Marnand/VD
Secrétaire général	EGGER Francis, Onnens/FR
Secrétariat	PILLONEL Sylvie, Montet/FR
Vulgarisateur tabacole	VONNEZ Jean-François, AGRIDEA, Vers-chez-Savary/VD
Président d'honneur	STUCKI Hervé, Villars-le-Grand/VD BINDER Marc, Illnau/ZH
Membres d'honneur	BINDER Max, Illnau/ZH BISANG Beat, Kottwil/LU BONNY Serge, Villars-le-Grand/VD FATTEBERT Jean, Villars-Bramard/VD RUETTIMANN Josef, Aesch/LU SAUGY Pierre, Granges-près-Marnand/VD

Editorial de M. Fabrice Bersier, président



Le premier semestre de l'année 2024 de la filière du tabac indigène a été très occupé par la détermination des conditions-cadres des récoltes 2024 à 2029. La validation de la convention de soutien aux planteurs lors de notre assemblée générale du 21 juin 2024 a été l'un des points importants.

Afin de pérenniser notre production tabacole indigène avec des conditions-cadres correctes, l'engagement de SwissTabac durant cette période a été intense.

Du point de vue de la plantation du tabac, le printemps 2024 n'a pas été très clément avec de fréquentes précipitations. Les premières plantations ont été effectuées début mai et les dernières vers le 10 juin. Une humidité persistante en juin et début juillet, nous faisait craindre de forts risques de maladies fongiques, ce qui fût le cas. Beaucoup de parcelles de tabac Virginie ont été impactées par le mildiou. Une grande majorité des producteurs a pu réagir et maîtriser l'évolution du mildiou malgré la forte pression. La récolte des feuilles basses a commencé par des conditions humides, par contre la météo de fin juillet et du mois d'août a été plus optimale pour la cueillette ainsi que le séchage des feuilles de tabac. Le retour des pluies au mois de septembre n'a pas facilité la récolte des dernières feuilles ainsi que pour le tabac-tige.

Malgré ces aléas climatiques, les rendements sont satisfaisants en atteignant en moyenne 2'309 kg/ha et la qualité fût très bonne, puisque le prix moyen obtenu est de 16.66 CHF/kg. La quantité globale de la récolte 2024 se monte à 845'812 kg.

Les révoltes paysannes en Europe et en Suisse en particulier, ont marqué fortement l'année 2024. La forte mobilisation du monde agricole a démontré son poids politique, comme en témoigne le vote parlementaire de l'automne passé qui a maintenu le budget agricole 2025, malgré les coupes envisagées par le Conseil fédéral. Ce mouvement a également conduit au report de la mise en œuvre de la version de base Digiflux. Ces prochains mois, les contours de la future Politique Agricole 2030 se dessineront et nous resterons attentifs pour que celle-ci soit pertinente envers nos exploitations tabacoles.

Ce printemps, le comité de SwissTabac a décidé d'effectuer une enquête sur la base d'un questionnaire auprès des planteurs de tabac pour connaître les intentions de production d'ici à 2035. On se réjouit d'obtenir les résultats de cette enquête qui seront utiles pour les futures discussions avec nos partenaires dans le but de maintenir des perspectives pour notre production.

Le comité de SwissTabac est représenté par des membres de toutes les régions de production qui font la force de notre structure nationale. Ayant comme objectif de défendre au mieux les intérêts de ses membres, les échanges au sein de notre comité sont constructifs et une excellente entente anime nos réunions. Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'engagent au sein de SwissTabac pour le bon fonctionnement de nos activités.

Je vous souhaite à tous une bonne saison agricole et tabacole 2025.

1 Production et utilisation du tabac en Suisse en 2024

En 2024, les rendements par hectare ont été inférieurs d'environ 300 kg par rapport à 2023, mais les prix sont restés élevés, supérieurs aux prix objectifs. La valeur de la récolte est légèrement plus élevée que la moyenne des 5 dernières années, ce qui peut être considéré comme une grande réussite dans le contexte météorologique très favorable pour le développement des maladies fongiques durant la phase de croissance de la plante.

1.1 Evolution du nombre de planteurs et des surfaces (voir également tableau 1 page 18)

Le nombre d'exploitations tabacoles a diminué de 3 unités par rapport à l'année précédente. Ce sont avant tout des planteurs de Burley qui cessent leur activité.

La diminution du nombre des exploitations tabacoles reste une préoccupation majeure pour la filière.

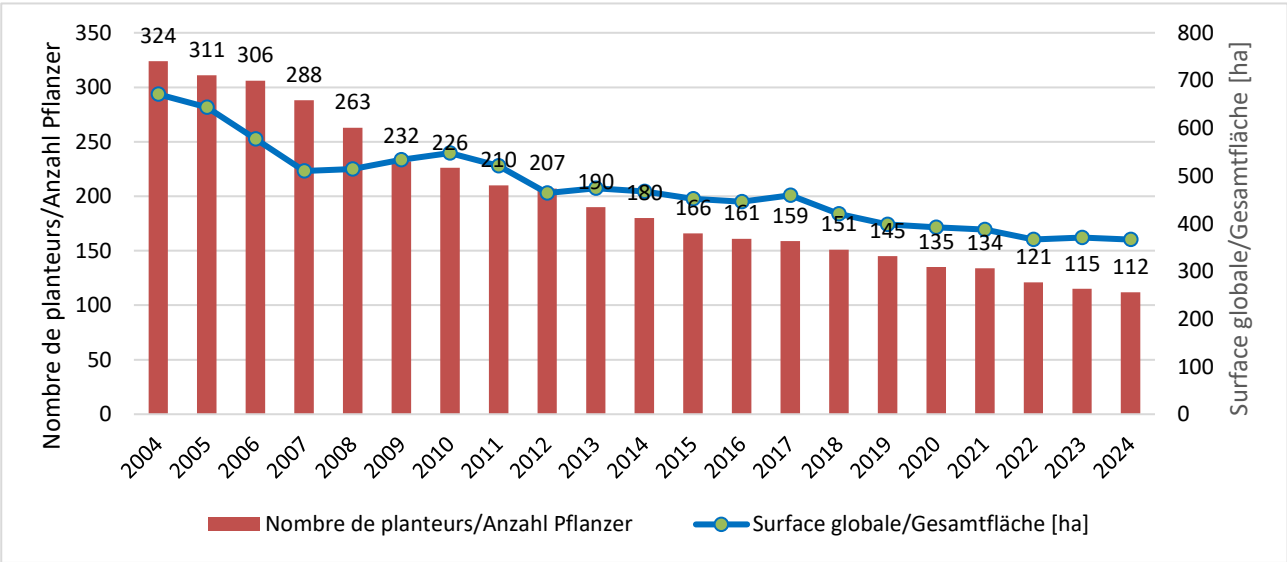
En 2024, 112 exploitations ont cultivé du tabac et 21 exploitations ont décidé de geler totalement ou partiellement leur surface. La surface gelée en 2024 correspondait à 26.97 hectares (39.12 hectares en 2023). Le gel de surface est en constante diminution depuis 3 ans.

	Nombre de planteurs		Surfaces plantées	
	2023	2024	2023	2024
Burley feuille	82	78	180.56	170.42
Burley tige	21	20	49.27	49.71
Virginie	41	41	140.58	146.16
TOTAL surfaces (ha)			370.41	366.29
TOTAL exploitations	115	112		

Source : SwissTabac

- 53 planteurs produisent uniquement du Burley
- 18 planteurs produisent uniquement du Virginie
- 13 planteurs produisent uniquement du Burley tige
- 19 planteurs produisent du Burley et du Virginie
- 3 planteurs produisent du Burley et du Burley tige
- 2 planteurs produisent du Virginie et Burley tige
- 2 planteurs produisent tous les types de tabac (Burley, Virginie, Burley tige)

Evolution du nombre de planteurs et des surfaces entre 2004 et 2024



Source : SwissTabac

1.2 Evolution du nombre de planteurs et des surfaces par région

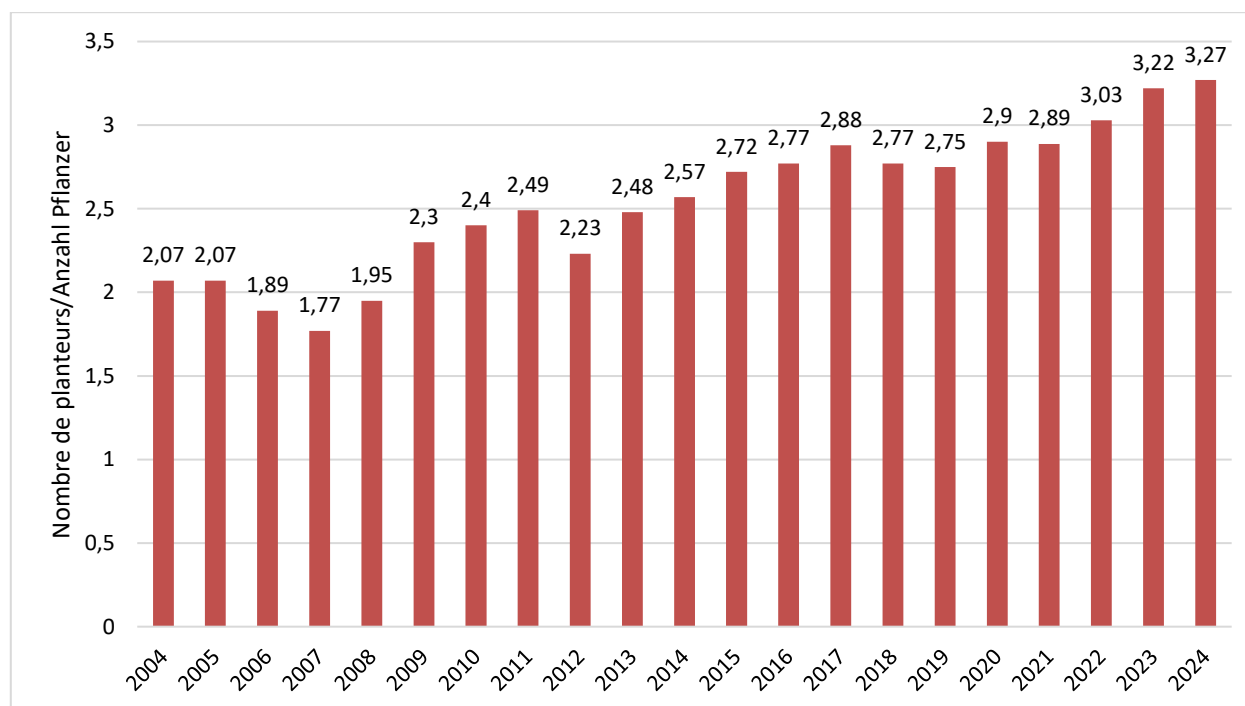
	Nombre de planteurs		Surfaces plantées	
	2023	2024	2023	2024
Broye et Suisse occidentale	79	76	298.00	293.62
Burley feuille	52	49	134.20	128.10
Burley tige	14	14	46.12	43.21
Virginie	35	34	123.28	123.41
Jura	11	10	32.55	31.29
Burley feuille	7	6	13.63	13.03
Burley tige	4	4	4.02	3.61
Virginie	3	3	14.90	14.65
Suisse centrale	16	18	23.80	22.99
Burley feuille	16	16	17.40	16.59
Burley tige	0	0	0	0
Virginie	1	3	0.80	6.40
Suisse orientale	9	9	16.16	17.29
Burley feuille	7	7	11.83	12.70
Burley tige	2	2	2.73	2.89
Virginie	1	1	1.60	1.70

Source : SwissTabac

1.3 Surfaces de production moyennes par exploitation de 2004 à 2024

Pour l'année 2024, la surface moyenne de tabac plantée, par exploitation, est de 3,27 hectares, ce qui peut correspondre à environ 10% de la surface agricole totale de l'exploitation.

La surface moyenne par exploitation a régulièrement augmenté au cours des dernières années.



Source : SwissTabac

1.4 Rendement, produit brut et prix réalisés (voir également tableau 1 page 18)

Le volume de la récolte a atteint 845.812 tonnes. Le rendement moyen par hectare est de 2'309 kg de feuilles commercialisables. Il était de 2'624 kg pour la récolte 2023.

La limite maximale de 2'500 kg par hectare de contrat a été fixée pour la récolte 2024 (2'600 kg en 2023). Toutefois, les producteurs avaient la possibilité de réduire leur surface plantée de 30% par rapport à leur surface de contrat tout en gardant la possibilité de livrer l'intégralité des kilos liés au contrat. Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les producteurs se rapprochent de la limite quantitative maximale fixée, ce qui n'a pas toujours été possible pour la récolte 2024.

Le prix moyen taxé de CHF 16.66 (CHF 16.73 pour la récolte 2023) est supérieur au prix objectif de CHF 15.74/kg. Pour rappel, le prix objectif* est le prix correspondant à 8/10^e de première classe, 1/10^e de deuxième classe et 1/10^e de troisième classe. *(voir également tableau 7 page 20).

Les planteurs ont encaissé 80% du prix taxé dans les 30 jours suivant leurs livraisons. Le solde a pu être versé à fin avril 2025.

Rendement, produit brut et prix réalisés en 2023 et 2024 (voir également tableaux 2 et 3 p. 19)

	2023			2024		
	Kg/Ha	CHF/Kg	CHF/Ha	Kg/Ha	CHF/Kg	CHF/Ha
Burley feuille	2'623	16.87	44'248	2'131	16.92	36'062
Burley tige	2'189	16.73	36'620	1'907	16.12	30'748
Virginie	2'777	16.55	45'976	2'653	16.55	43'926
Moyenne	2'624	16.73	43'889	2'309	16.66	38'479

A noter que les kg/ha mentionnés ci-dessus sont calculés sur la base des surfaces plantées.

La moyenne des kg/ha, calculée sur la base des surfaces de contrats attribués pour 2024 est de **2'053 kg/hectare** avec une limite maximale pour la récolte 2024 fixée à 2'500 kg/hectare. En 2023, elle était de 2'449 kg/hectare avec une limite maximale de 2'600 kg/hectare.

Les conditions favorables aux maladies n'ont pas permis à certains planteurs de maintenir des rendements par hectare élevés.

Source : SOTA/SwissTabac

1.5 Produit brut de la culture

La valeur de la récolte (sans les indemnités de l'assurance grêle), calculée sur la base des quantités et des prix taxés, a atteint 14.094 millions de francs. Bien qu'inférieure à la valeur de la récolte 2023, elle est légèrement supérieure à la moyenne des 5 dernières années.

Aucune réduction de prix n'a été réalisée : le prix payé correspond au prix taxé.

	Valeur de la récolte 2023		Valeur de la récolte 2024	
Marchandise payée	CHF	16'257'071.55	CHF	14'094'360.75
Indemnités nettes versées par l'assurance grêle	CHF	414'840.39	CHF	601'900.90
TOTAL	CHF	16'671'911.94	CHF	14'696'261.65

Source : Suisse grêle/SOTA

1.6 Rendement par région en kilo par hectare

	2023			2024		
Kilo / Ha	Y compris grêle	Perte grêle	Sans grêle	Y compris grêle	Perte grêle	Sans grêle
Broye et Suisse occidentale	2'713	23	2'690	2'544	118	2'426
Jura	2'605	370	2'235	2'198	0	2'198
Suisse centrale	2'390	168	2'222	1'303	76	1'227
Suisse orientale	2'693	168	2'525	2'068	0	2'068
Moyenne suisse	2'691	67	2'624	2'408	99	2'309

Source : Suisse grêle/SOTA

1.7 Marché suisse des tabacs en feuilles

2024	Quantité en kilos	Valeur en CHF	Valeur en CHF/kg
Importations de tabacs bruts	9'278'742	68'504'663.-	7.38
Tabacs reconstitués	1'165'836	8'063'663.-	6.90
Tabacs battus	8'196'293	60'702'177.-	7.40
Tabacs expansés	3'479'030	20'836'314.-	6.00
Quantité totale	22'119'901	158'106'817.-	7.15

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

1.8 Production et consommation de cigarettes en Suisse (en milliard de cigarettes)

	2023	2024
Production de cigarettes en Suisse	25.24	20.40
Exportation	18.33	14.49
Consommation du marché intérieur suisse	8.26	8.09

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

1.9 Production de tabac Burley récolté en tige

Au cours de la saison 2024, 20 producteurs ont produit du Burley tige, pour une surface de contrats totale de 53.55 ha et 49.71 ha ont finalement été plantés.

2 Affaires légales, statutaires, conventionnelles et fiscales

2.1 Le statut du tabac indigène

2.1.1 Constitution du comité

Lors de l'assemblée du 21 juin 2024 à Volken, M. Pascal Johner et M. Ruben Keller ont été élus en tant que nouveaux membres du comité de SwissTabac en remplacement de M. Serge Bonny et M. Marc Binder, démissionnaires. MM. Bonny et Binder ont été élus en tant que membres d'honneur de SwissTabac.

Le comité s'est reconstitué en élisant M. Ruben Keller à la vice-présidence. Ce dernier succède ainsi au niveau de la vice-présidence à M. Marc Binder qui a été chaleureusement remercié lors de l'assemblée.

2.1.2 Modification des transports du tabac depuis les régions décentralisées

À la suite de la fermeture de la ligne CFF permettant le transport du tabac jusqu'à l'usine de la Fermenta SA, des solutions ont dû être trouvées pour un transport par la route. Ces solutions ont nécessité des adaptations pratiques et ont permis de maintenir des achats décentralisés que ce soit en Ajoie, à Triengen ou à Thalheim.

2.1.3 Révisions légales en cours

SwissTabac suit avec attention les travaux concernant la future politique agricole, prévue en 2030.

SwissTabac a participé à la consultation du paquet de 2025 des ordonnances agricoles. Il a fait part, comme de nombreuses autres productions agricoles végétales, de son souci de disposer des produits phytosanitaires permettant de garantir la production.

SwissTabac a suivi avec attention, au niveau du Parlement fédéral, le traitement des révisions de la loi sur l'imposition du tabac et de la loi sur les produits du tabac (LPTab). Pour cette dernière SwissTabac s'est engagé pour que la production de cigarettes ne soit pas discriminée par des restrictions exagérées et contraires aux attentes de notre population. Cette loi devrait être approuvée définitivement par le Parlement lors de la session d'été 2025.

2.1.4 Séminaire du comité de SwissTabac à Dagmersellen

Le comité de SwissTabac s'est réuni le 13 février 2025 à Dagmersellen pour un séminaire de réflexion constructif qui a abouti aux lignes directrices suivantes :

- Effectuer une enquête auprès des producteurs : vision 2025 à 2035. Cette enquête a été réalisée en avril 2025.
- Optimiser la collaboration et la répartition des tâches entre la SOTA et SwissTabac.
- Préparer le remplacement du Secrétaire général et du Vulgarisateur qui prendront leur retraite dans les années à venir.
- Mettre en place une recherche active de nouveaux planteurs sur la base d'un engagement des planteurs en place.
- Apporter plus de souplesse aux planteurs dans leur production.
- Maintenir les types de tabac et une production dans toutes les régions périphériques.
- Pérenniser la première transformation du tabac en Suisse.

L'après-midi, le comité a été chaleureusement accueilli par les responsables de l'entreprise JT International AG Dagmersellen pour une discussion et une visite très intéressante de leur usine.

2.2 Affaires statutaires

Les activités des organes de SwissTabac ont été multiples et variées.

Les organes responsables ont siégé comme suit (du 01.06.2024 au 31.05.2025) :

- 4 séances du comité SwissTabac
- 1 journée de séminaire du comité de SwissTabac
- 1 assemblée générale (le 21.06.2024)
- 1 séances de la Commission technique
- 1 séance de la Commission phytosanitaire
- 5 séances de la Commission d'échantillonnage SwissTabac-SOTA
- 1 séance de travail SwissTabac, SOTA, OFAG, OFDF, Fermenta SA
- 1 séance avec AGRIDEA concernant la vulgarisation tabacole



Visite de JT International AG à Dagmersellen – 13.02.2025 par le comité de SwissTabac

Source : SwissTabac

2.3 Commissions permanentes de SwissTabac

Commission technique

2.3.1 Essais de produits destinés à l'inhibition des bourgeons

En raison de la demande d'autorisation de l'entreprise Stähler pour une homologation du Natrel pour l'inhibition des bourgeons du tabac, nous avons effectué des essais complémentaires dans le cadre de l'inhibition sur Virginie et sur Burley tige en 2024 afin d'acquérir des connaissances complémentaires sur l'utilisation de ce produit.

Les résultats ont confirmé que le Natrel à une concentration de 1,2 à 1,5 % permettait d'inhiber la croissance des bourgeons.

2.3.2 Suivi de divers engrais verts avant Virginie

Dans l'objectif de pouvoir améliorer la fertilisation azotée du Virginie, nous avons tenté de faire un suivi N-min de micro-parcelles ensemencées avec divers mélanges de cultures dérobées. Malheureusement, en raison d'hétérogénéité dans les parcelles, mais aussi en raison de la pluviométrie élevée de l'année 2024, nous n'avons pas réussi à conduire ce suivi de parcelles jusqu'au bout.

2.3.3 Commission phytosanitaire du tabac

La commission phytosanitaire du tabac s'est réunie en mars pour actualiser et valider les directives phytosanitaires 2025 et pour faire le point sur la situation en matière de protection phytosanitaire du tabac.

Actuellement, à notre connaissance, 3 demandes d'homologations de produits phytosanitaires sont déposées à l'OSAV. Deux demandes pour des fongicides et une demande pour un inhibiteur de bourgeon. Ces dossiers prennent du temps en raison des multiples besoins de consultations, mais nous gardons l'espoir car nous avons vraiment besoin de solutions pour assurer la protection de nos cultures.

Nous adressons nos remerciements aux Services phytosanitaires cantonaux qui nous soutiennent dans nos actions et aussi aux services fédéraux qui sont à l'écoute de nos préoccupations.

2.3.4 Commissions d'échantillonnage

La commission paritaire, réunissant les représentants SwissTabac et SOTA, a procédé à la préparation des échantillons de référence pour les livraisons.

Pour la récolte 2024, cette commission, composée de 6 membres (3 représentants de la production et 3 de l'industrie) fut présidée et gérée par la SOTA.

2.3.5 Commissions de taxations

Les commissions de taxations ont travaillé avec assiduité et à la satisfaction des partenaires. Elles méritent nos sincères remerciements pour cette tâche délicate. SwissTabac s'investit pour renouveler l'équipe des taxateurs représentant les planteurs en raison cessation d'activité, pour raison d'âge, de certains d'entre eux.

2.4 Principales activités et objets traités durant l'exercice

2.4.1 ALP, STP et bonnes pratiques agricoles

Les mesures mises en place dans le cadre de la convention SOTA-SwissTabac et la bonne collaboration avec l'entreprise Agrosolution chargée des contrôles et de la mise à jour de l'outil informatique ont permis de répondre de manière objective et documentée à toutes les sollicitations des programmes ALP et STP.

2.4.2 Résidus phytosanitaires

Tous les tabacs de la récolte 2024 répondaient aux limites admises en matière de résidus de produits phytosanitaires lors des livraisons.

SwissTabac est consciente que le respect de ces exigences est un réel défi pour les planteurs.

2.4.3 Humidité et corps étrangers

Les tabacs ont pu être livrés dans le respect des fourchettes d'humidité requises, mais au prix d'importants efforts des producteurs. Il est dans l'intérêt des planteurs et de la qualité du tabac de tout entreprendre pour respecter les normes fixées.

La présence de corps étrangers dans les tabacs livrés est également une préoccupation centrale. Il est important de rester très vigilant pour assurer la prise en charge de notre production.

2.4.4 Contrôles de surfaces

Pour la récolte 2024, les contrôles de surface ont été réalisés auprès 10% des planteurs selon les directives en vigueur. Les contrôles de surfaces ont été effectués auprès de 9 planteurs de la région de la Broye, 1 planteur dans la région du Jura, 1 planteur dans la région de l'Ostschweiz et 2 planteurs de la région Zentralschweiz.

A la suite des contrôles effectués au cours de l'été, il n'a pas été constaté de différences de surfaces hors des marges d'appréciation fixées.

2.4.5 Demandes particulières de planteurs

Les demandes particulières concernent principalement des gels de surfaces ou des transferts d'exploitation dans le cadre familial.

Le comité SwissTabac traite ces demandes avec impartialité, dans le respect de la réglementation et dans l'objectif de ne pas compromettre les perspectives de la production tabacole indigène.

2.4.6 Engrais à tabac

Au niveau de l'engrais à tabac, le secrétariat de SwissTabac a été chargé de la négociation sur les prix, de la centralisation des commandes des planteurs ainsi que de la transmission au distributeur d'engrais.

A la suite des appels d'offres effectués, le comité de SwissTabac a décidé de garder le même fournisseur que l'année précédente, soit Landi Centre Broye (LCB).

2.4.7 Main-d'œuvre étrangère

Comme chaque année, et afin de respecter le programme qualité en lien avec la convention SOTA-SwissTabac, nous avons rappelé aux planteurs qu'ils sont tenus d'effectuer les démarches et demandes d'autorisations pour l'engagement de personnel étranger, en conformité à la législation de chaque canton.

En parallèle, un rappel des dispositions internes relatives à l'engagement de jeunes mineurs a été effectué de même qu'en matière de couverture d'assurances.

2.5 Relations avec les partenaires

2.5.1 Entreprise Fermenta SA

Un représentant du comité de SwissTabac a participé à l'assemblée générale de Fermenta SA de 2024. La situation économique de Fermenta est logiquement dépendante de la quantité de la récolte avec toutefois des diversifications intéressantes dans le cadre de l'utilisation de leurs bâtiments.

2.5.2 Relations avec la SOTA

SwissTabac a travaillé en étroite collaboration avec la SOTA. Suite à la conclusion de la convention de soutien aux petits et moyens planteurs entérinée par SwissTabac lors de son assemblée du juin 2024 et valable pour 5 années de récolte, les échanges ont été quelque peu moins intenses durant l'année sous revue.

2.5.3 Relations avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

L'OFDF informe régulièrement sur la situation du tabac au niveau fédéral, notamment lors de la séance des partenaires et contribue à la haute surveillance de la filière tabacole indigène. SwissTabac a pris note du changement d'activité professionnelle de M. Michael Bigler qui a été remercié pour son engagement impartial vis-à-vis des différents partenaires de la filière. SwissTabac se réjouit de poursuivre les contacts avec son successeur M. Michael Flury.

2.5.4 Relations avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Le délégué de l'OFAG a participé à la séance des partenaires et le Secrétaire général a entretenu des contacts directs avec les membres de la direction de l'OFAG.

2.5.5 Relations avec l'Union suisse des paysans (USP)

SwissTabac maintient de fortes relations avec l'USP, notamment par l'intermédiaire de son Secrétaire général et par l'implication du Vulgarisateur dans différents groupes de travail, en particulier dans le cadre de la plateforme « production végétale » et lors des séances de la plateforme « protection phytosanitaire ».

2.5.6 Relations avec AGRIDEA

SwissTabac entretient de bonnes relations avec AGRIDEA, notamment en ce qui concerne le poste de vulgarisation tabacole qui fait l'objet d'une convention qui est valable jusqu'au 31.12.2027.

La séance de coordination annuelle a été organisée en mars 2025 à Berne. Les activités du vulgarisateur tabacole donnent entière satisfaction que ce soit pour AGRIDEA ou pour SwissTabac.

2.5.7 Relations avec AGROSCOPE

SwissTabac a pu compter sur la collaboration de la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope RAC Changins (VD) dans le cadre de l'activité de la commission phytosanitaire du tabac.

2.6 Affaires conventionnelles

2.6.1 Application de la convention entre SOTA et SwissTabac du 21.06.2024

La nouvelle convention SOTA-SwissTabac, validée le 21.06.2024 a été mise en application. Pour rappel, cette convention a été acceptée à lors de l'assemblée de SwissTabac du 21 juin 2024 à Volken et s'étend jusqu'à la récolte 2026, y compris, avec ensuite un renouvellement possible pour 3 années de récolte supplémentaires.

Les contrôles

Les contrôles, que ce soit l'autocontrôle (formulaire de plus de 100 questions) et les contrôles sur les exploitations, ont été effectués sans problèmes majeurs. Agrosolution a contrôlé, pour la récolte 2024, 108 exploitations dont 71 exploitations avec contrôle non annoncé et 37 avec contrôle annoncé. Les 108 exploitations contrôlées remplissent 100% des recommandations, 94 exploitations soit 87% des exploitations remplissent 100% des mesures critiques. 14 exploitations présentaient des non-conformités mineures à corriger. 6 exploitations ont obtenu une reconnaissance provisoire.

Versements des suppléments : récolte 2024

En application de la convention nouvellement acceptée en juin 2024 qui fixe une contribution maximale de CHF 872'500.--, les versements de suppléments ont été effectués dans les délais prescrits.

Le supplément pour les petites et moyennes exploitations de CHF 30.-/are, avec un maximum CHF 3'000.- par exploitation est octroyé uniquement aux exploitations cultivant jusqu'à 3 hectares de tabac, il a atteint un montant de CHF 185'340.--.

Comme convenu par la convention, un montant de CHF 35'737.- est réservé pour le financement des contrôles, soit pour financer le mandat accordé à Agrosolution.

Point nouveau, une contribution pour les frais de traitement de CHF 3'000.- a été versée à la fois à la SOTA et à SwissTabac.

Il restait donc CHF 645'423.- pour le paiement de la prime de qualité, ce qui a impliqué le paiement de la prime de qualité de 0.764 franc par kg et qui a pu être versée aux planteurs début mai 2025.

Formation pour les planteurs

En février et mars 2025, le Service de vulgarisation tabacole a organisé les séances d'informations techniques qui permettent de transmettre les informations relatives aux Bonnes Pratiques Agricoles mentionnées dans la convention SOTA-SwissTabac, ainsi que les informations générales liées à la production tabacole.

2.7 Formation, vulgarisation et soutien technique à la culture

2.7.1 Conseils individuels

Les demandes de conseils individuels sont fréquentes et diverses, elles touchent tous les aspects de la production. Ces demandes sont utiles pour orienter les conseils de saison ou pour déclencher des actions ou des activités ponctuelles. En 2024, la plus grande partie de ces demandes a été ciblée sur les aspects de protection phytosanitaire et de lutte préventive contre le mildiou du tabac.

2.7.2 Conseils de saisons

Hebdomadairement, durant la période végétative, le Service de vulgarisation tabacole publie des conseils ciblés dans la presse agricole romande. Ce canal de diffusion des informations est efficace, rationnel et performant, et nous remercions le journal AGRI qui relaie régulièrement et fidèlement nos publications.

2.7.3 Documentation technique du site www.swisstabac.ch

Le Service de vulgarisation tabacole est responsable d'assurer l'actualisation de la documentation technique mise en ligne à disposition des producteurs, dans le respect des besoins liés au programme de qualité défini dans la convention SOTA-SwissTabac.

2.7.4 Séances d'informations

Comme à l'accoutumée, le Service de vulgarisation tabacole a organisé en février et mars 2025, les séances d'information destinées à actualiser les connaissances et à communiquer sur divers sujets techniques avec les producteurs de tabac. Toutes ces séances ont eu lieu en présentiel dans chaque région de production.

2.7.5 Visites de cultures

Le Service de vulgarisation a participé aux visites de cultures organisées au Jura et en Suisse alémanique. En raison des déplacements, il a profité de faire des visites individuelles de parcelles et/ou d'exploitants afin de garder une vision globale de la production et de maintenir les liens avec les producteurs.

2.7.6 Coordinations diverses

Parallèlement aux tâches courantes, le Service de vulgarisation tabacole a coordonné l'offre et la demande de plants de tabac ainsi que des offres de services pour la récolte.

2.7.7 Mécanisation

En collaboration avec SwissTabac, le Service de vulgarisation tabacole actualise régulièrement une liste de matériel d'occasion destinée aux producteurs intéressés sur le site www.swisstabac.ch.

2.7.8 Conversions de Burley feuille en Burley tige

En 2024, 2 producteurs ont converti une part de leur Burley feuille en Virginie.

2.7.9 Mise en œuvre de la convention SOTA-SwissTabac

Le Service de vulgarisation a enregistré et mis en valeur toutes les données consignées sur les carnets des champs des producteurs qui nous ont permis de renseigner et documenter tous les points issus des programmes STP et ALP exigés par les fabricants acheteurs. Au total, pour 2024, nous disposons de toutes les informations utiles de 148 parcelles de Burley et de 66 parcelles de Virginie.

Finalement, dans l'objectif de faciliter la préparation et l'organisation des contrôles par les producteurs, le Service de vulgarisation tabacole leur a mis à disposition une check-list pour passer en revue chaque point de contrôle et préparer les documents utiles.

2.7.10 Participation aux commissions techniques et phytosanitaires de SwissTabac

Le Service de vulgarisation tabacole fait partie intégrante des commissions techniques et phytosanitaires de SwissTabac dont il assure également leur secrétariat. Cette intégration permet d'assurer un lien étroit entre les besoins des producteurs et de ces organismes spécifiques.

2.8 Recherche appliquée

2.8.1 Recherche variétale

Le Centre de Recherches poursuit son objectif de développement de variétés (Burley Feuilles et Burley Tige) à taux d'alcaloïdes bas avec des valeurs agronomiques intéressantes et une qualité améliorée.

Pour le Virginie, un choix de variétés précoces établi en collaboration avec BSB permet au Centre de Recherches de tester des variétés pertinentes pour les conditions agronomiques suisses. Les tissus et les résultats des analyses chimiques doivent correspondre à la demande du marché des utilisateurs du tabac suisse.

2.8.2 Problématique actuelle

La résistance aux principales maladies du tabac ; la pourriture noire des racines (Chalara), la mosaïque du tabac (TMV), le virus Y de la pomme de terre (PVY), le mildiou, l'orobanche sont autant de défis auxquels s'activent prioritairement les semenciers depuis plusieurs années. Ceci pour tous les types de tabac.

2.8.3 Essais Burley

Suite du travail de développement Burley Feuilles : deux des dix croisements effectués sur le site de Bergerac en 2023 étaient présents dans les essais du Centre. 25 plantes par population ont été sélectionnées qui seront autant de générations F3 cultivées et observées la saison prochaine.

Dans le créneau Burley Tige, ITB 5119 a été comparé à trois autres variétés françaises : BSB 5131 présente pour une deuxième année ; BSB 5133 et BSB 5134 en première année de culture en Suisse. Une floraison précoce (fin juillet) a permis une récolte à la mi-août 2024 dans de bonnes conditions. Un suivi de ces variétés sera effectué en 2025.

2.8.4 Essais Virginie

BSB 6197 devient la nouvelle référence, confirmant ses bonnes performances, malgré une sensibilité marquée au mildiou. En 2024, la pression mildiou a été très virulente durant toute la saison. Ces conditions météorologiques ont eu raison d'une partie des essais virginie du Centre. Cependant, cela a permis à une des variétés présentes sur la parcelle (BSB 6223) de démontrer une tolérance accrue au mildiou. Le choix variétal pour 2025 comparé à BSB 6197 sera composé de 7 variétés, dont 4 avec une certaine tolérance au mildiou.



Divers essais de la SOTA – Récolte 2024

Source : SOTA

2.9 Affaires fiscales

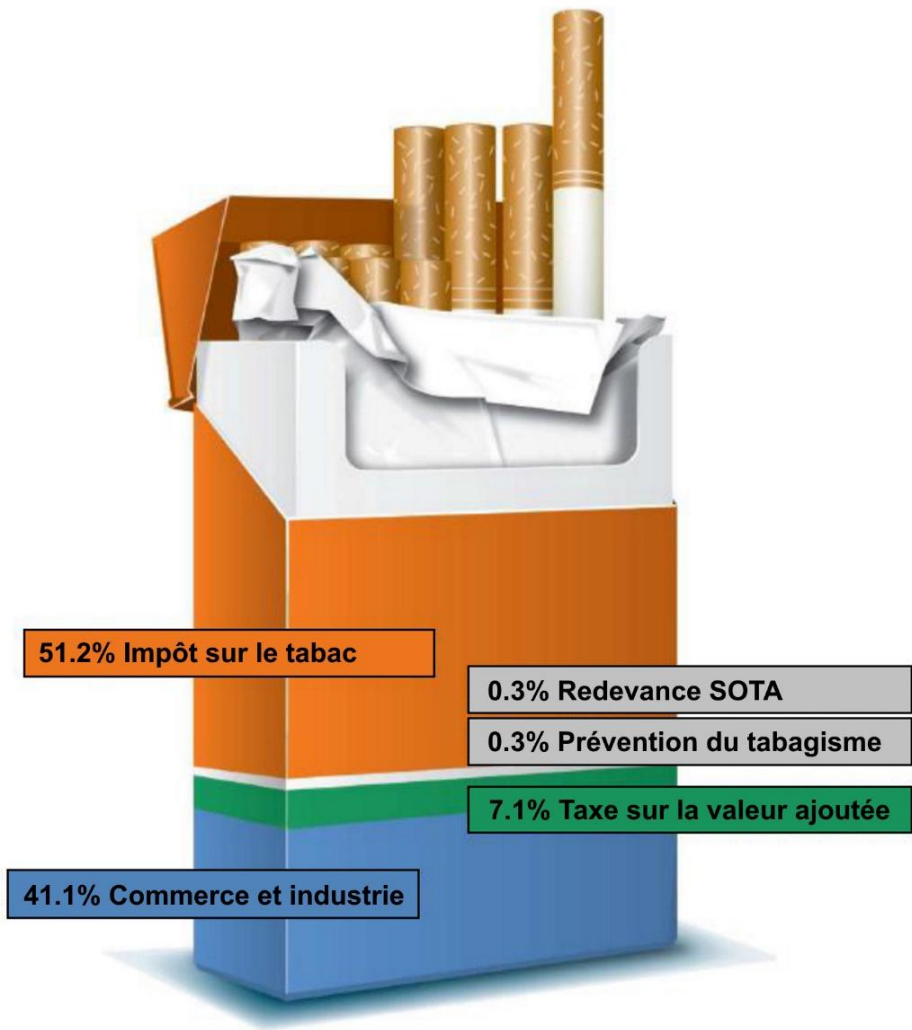
2.9.1 Imposition du tabac

Totalité des redevances par l'impôt 2024 sur le tabac	
Imposition du tabac 2024	CHF 1'946'600'006.-
Impôts sur les cigarettes	CHF 1'727'116'727.-
Impôts sur les cigares	CHF 4'215'745.-
Impôts sur tabac fine coupe (tabac à rouler)	CHF 101'957'253.-
Autres produits du tabac	CHF 107'906'871.-

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Les recettes de l'imposition sur le tabac en 2024 ont été inférieures d'un peu plus de 1.3 % par rapport à l'année 2023.

2.9.2 Aperçu de l'imposition des cigarettes mesurée sur le prix de vente au détail de la classe de prix la plus demandée en 2024 (CHF 9.00)



Source : OFDF

3 Informations concernant la prochaine récolte (année 2025)

3.1 Surfaces attribuées pour la récolte 2025

Pour l'année 2025, les surfaces de contrat ont légèrement diminué.

	Surfaces de contrats 2024 (en ha)	Surfaces de contrats 2025 (en ha)
Burley feuille	191.57	183.48
Burley tige	53.11	52.90
Virginie	167.70	163.18
TOTAL	412.38	399.56

Source : SwissTabac

3.2 Autres informations pour la récolte 2025

3.2.1 Limitation quantitative pour la récolte 2025

Une limitation quantitative de maximum 2'500 kg à l'hectare, a été fixée pour tous les producteurs pour la récolte 2025. Toutefois, la possibilité de planter jusqu'à au moins 70% de la surface de contrat pour une quantité calculée sur la base de la surface du contrat est donnée aux producteurs.

3.2.2 Contrôles

Pour la récolte 2025, il est prévu, comme convenu dans la convention SOTA-SwissTabac, de contrôler toutes les exploitations sur l'ensemble de la période de production.

3.2.3 Indemnité de déficelage

L'indemnité de déficelage, reste inchangée pour 2025. La part de la SOTA et de la Fermenta se monte pour chacun à 5 ct par kilo.

3.3 Prix fixés pour la récolte 2025

Lors des achats de la récolte 2025, le tabac sera taxé sur la base de la table des prix établie en 1993 (selon prix ci-dessous). Les modalités de paiement dépendront des liquidités financières à disposition.

Classe I	CHF 17.40/kg
Classe II	CHF 12.70/kg
Classe III	CHF 5.50/kg

4 Relations internationales

4.1 Situation du tabac en Europe et UNITAB

SwissTabac n'a pris part à aucune séance du comité de l'UNITAB. Le congrès de l'UNITAB est prévu en septembre 2025 en Italie. Une délégation de SwissTabac devrait y participer.

5 Considérations finales et remerciements

Au terme de ce rapport, SwissTabac tient à remercier les administrations, les institutions et les organisations qui soutiennent la culture du tabac en Suisse : l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, l'Office fédéral de l'agriculture, Agroscope, les Départements cantonaux de l'agriculture avec leurs écoles d'agriculture, leurs services phytosanitaires et leurs services de vulgarisation, l'Union suisse des paysans et les Chambres cantonales d'agriculture, AGRIDEA, les services régionaux d'information ainsi que la presse agricole.

Des remerciements vont aussi à la SOTA, ses membres, ses organes administratifs et scientifiques, de même qu'à Fermenta SA à Payerne qui effectue le conditionnement de la production.

Le comité de SwissTabac souhaite une bonne année tabacole à ses membres et à ses partenaires.

Payerne, le 31 mai 2025



Source : SOTA

6 Annexes

Tableau 1 : LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DU TABAC SUISSE

Année	Nombre de planteurs	ha	kg/ha	Volume de la récolte (en kilos)	Valeur de la récolte payée aux planteurs (en CHF)
1939	4'763	784	1'658	1'299'900	2'021'000
1946	6'813	1'451	2'019	2'930'600	9'665'000
1950	5'112	1'026	2'342	2'403'600	8'481'000
1960	3'957	1'099	1'676	1'842'200	6'211'000
1970	1'869	797	2'447	1'951'000	10'395'000
1975	1'201	718	2'184	1'568'400	12'312'000
1976	1'126	737	2'632	1'940'000	15'464'000
1978	1'028	718	1'998	1'435'000	13'653'000
1980	960	767	1'644	1'261'500	12'583'000
1982	867	735	2'114	1'554'200	16'697'000
1984	798	722	2'436	1'759'400	19'604'000
1986	716	724	2'437	1'764'600	20'317'000
1988	635	685	2'233	1'530'000	19'385'000
1990	549	671	1'648	1'106'000	13'385'000
2000	374	650	1'816	1'181'000	18'394'000
2001	357	653	2'057	1'343'300	21'174'000
2002	329	647	2'257	1'461'900	23'043'000
2003	331	679	2'331	1'584'100	24'470'000
2004	324	671	1'966	1'320'000	20'389'000
2005	311	644	2'371	1'527'644	25'268'521
2006	306	577	2'036	1'175'922	17'717'000
2007	288	510	1'704	870'026	15'556'862
2008	263	513	2'347	1'203'431	19'512'797
2009	232	534	1'783	953'817	21'175'626
2010	226	543	2'180	1'183'370	19'609'327
2011	210	522	2'385	1'243'890	19'854'591
2012	207	462	2'317	1'073'861	17'616'242
2013	190	472	2'227	1'054'163	17'164'553
2014	180	467	2'134	997'480	16'533'937
2015	166	451	2'287	1'032'950	17'120'173
2016	161	446	2'271	1'013'155	16'646'210
2017	159	459	2'501	1'147'144	19'221'949
2018	151	419	2'361	991'178	16'011'685
2019	145	398	2'172	865'156	14'180'196
2020	135	392	2'158	845'106	14'065'809
2021	134	388	1'520	587'890	9'592'806
2022	121	366	2'358	864'202	14'143'643
2023	115	370	2'624	971'828	16'257'071
2024	112	366	2'309	845'812	14'094'360

Source : SOTA/SwissTabac

Tableau 2 : EVOLUTION DES PRODUITS BRUTS (sans indemnités grêle)

Types de tabac	Produits bruts (CHF/ha)				
	2020	2021	2022	2023	2024
Ø <u>Burley</u>	36'020	27'568	38'294	44'248	36'062
Ø <u>Burley tige</u>	35'979	28'045	33'373	36'620	30'748
Ø <u>Virginie</u>	35'650	26'828	40'997	45'976	43'926
Ø Suisse	35'922	24'739	38'593	43'889	38'479

Source : SOTA

Tableau 3 : EVOLUTION DES PRIX MOYENS (sans indemnités grêle)

Types de tabac	Prix moyens (CHF/kg)				
	2020	2021	2022	2023	2024
Ø <u>Burley</u>	16.83	16.36	16.69	16.87	16.92
Ø <u>Burley tige</u>	16.83	16.21	16.54	16.73	16.12
Ø <u>Virginie</u>	16.14	16.27	15.88	16.55	16.55
Ø Suisse	16.64	16.32	16.37	16.73	16.66

Source : SOTA

Tableau 4 : PRODUCTION DE CIGARETTES EN SUISSE SELON LEUR GOUT, EXPORTATIONS COMPRISES, EN CHIFFRES

	en millions de cigarettes					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	33'375.20	28'681.40	27'365.10	27'838.20	25'244.30	20'408.8

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Tableau 5 : VALEUR DES TABACS BRUTS IMPORTÉS (y compris côtes, déchets et HTL)

Utilisation des tabacs en feuilles	Prix franco-frontière (CHF par kg)	
	2023	2024
pour le cigare	12.32	11.71
pour le tabac à fumer	2.08	0.75
pour la cigarette	6.29	6.87

Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Tableau 6 : PRIX A LA PRODUCTION DU TABAC SEC (fixé par le Conseil fédéral)

Classe	1989/90*	1990/91*	1991/92*	1992/93*	1993/94*	1994 à 2025*
III	5.00	5.00	5.50	5.50	5.50	5.50
II	11.00	11.00	12.10	12.10	12.70	12.70
I	15.30	15.30	16.60	16.60	17.40	17.40

*) y compris compensation aides supprimées de la SOTA (traitement mildiou et constructions hangars)

Tableau 7 : PRIX MOYEN D'OBJECTIF

Année	Tabac sec (CHF)
1968 - 1969	5.78
1970 - 1971	6.43
1972 - 1973	7.13
1974	8.66
1975 - 1976	9.36
1977 - 1978	10.16
1979 - 1980	10.76
1981 - 1982	11.17
1983 - 1984	11.87 1)
1985 - 1986	12.54 1)
1987 - 1988	13.14 1) 2)
1989 - 1990	13.84 1) 2)
1990 - 1991	13.84 1) 2)
1991 - 1992	15.04 1) 2)
1993 - 1994	15.74 1) 2)
1995 - 1997	15.74 1) 2)
1998 - 2025	15.74 1)2)3)

1) y compris CHF 5.- pour les produits fongiques anti-mildiou

2) y compris l'exécution du travail des traitements

3) réduction de prix possible selon les quantités produites et le financement à disposition

Tableau 8 : MARCHÉ DES CIGARETTES EN SUISSE

Années	Ventes de cigarettes en Suisse (milliard pce) ^{*1}	Montant total versé au fonds SOTA (en CHF) ^{*3}	Prix du paquet de cigarettes (en CHF)	Impôt sur le tabac sans la TVA (en CHF) ^{*4}	TVA estimée ^{*5}	Fonds SOTA	Fonds prévention ^{*6}	Part estimée de l'industrie par paquet de cigarettes (en CHF) ^{*7}
2000	14'527'000'000	19'003'286	4.60	2.35	0.3404	0.026		1.884
2001	14'213'000'000	18'802'884	4.70	2.44	0.3478	0.026		1.886
2002	14'498'000'000	18'650'328	4.80	2.46	0.3552	0.026		1.959
2003	14'554'000'000	18'574'544	5.20	2.74	0.3848	0.026		2.049
2004	14'212'942'000	18'246'957	5.30	2.77	0.3922	0.026	0.026	2.086
2005	12'761'000'000	16'896'346	6.00	3.28	0.444	0.026	0.026	2.224
2006	13'076'000'000	17'021'131	6.00	3.28	0.444	0.026	0.026	2.224
2007	12'402'000'000	16'878'195	6.40	3.56	0.4736	0.026	0.026	2.314
2008	12'738'000'000	16'667'903	6.60	3.64	0.4884	0.026	0.026	2.420
2009	12'329'000'000	12'112'662	6.90	3.91	0.5106	0.026	0.026	2.427
2010	11'930'000'000	15'999'146	7.20	3.98	0.5328	0.026	0.026	2.635
2011	11'430'000'000	15'831'124	7.60	4.19	0.5624	0.026	0.026	2.796
2012	11'427'187'216	15'162'832	7.90	4.27	0.5846	0.026	0.026	2.989
2013	10'805'540'649	14'677'974	8.20	4.41	0.607	0.026	0.026	3.131
2014	10'255'328'778	14'313'274	8.40	4.47	0.621	0.026	0.026	3.259
2015	9'919'947'657	13'955'125	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2016	9'633'037'948	13'787'734	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2017	9'560'000'000	13'380'803	8.50	4.49	0.629	0.026	0.026	3.332
2018	9'209'845'172	13'068'044	8.60	4.52	0.614	0.026	0.026	3.418
2019	8'948'326'717	13'264'605	8.60	4.52	0.62	0.026	0.026	3.412
2020	9'305'928'790	13'976'347	8.80	4.56	0.63	0.026	0.026	3.558
2021	9'132'855'269	13'245'739	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2022	8'580'110'914	12'602'996	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2023	8'263'732'248	12'143'312	9.00	4.61	0.64	0.026	0.026	3.698
2024	8'097'787'300	Pas encore disponible	9.20	4.66	0.69	0.026	0.026	3.798

Sources : OFSP, OFDF, Office fédéral de la statistique, SwissTabac

- ^{*1} Les chiffres des ventes ne correspondent pas à la quantité consommée par la population résidente suisse. En effet, les quantités vendues dépendent fortement de l'évolution des achats réalisés par les frontaliers et les touristes étrangers, de la contrebande, des importations dans le cadre du trafic touristique ou de commandes par Internet, du passage des cigarettes au tabac à rouler et des provisions effectuées par les consommateurs lorsque des hausses de prix sont annoncées. Pour prendre un exemple concret, les ventes indigènes ont augmenté en 2006 et en 2008, alors que les résultats du monitoring sur le tabac font état d'un recul de la consommation.
- ^{*2} C'est en 1995 que la taxe SOTA a été ancrée dans la loi avec la ristourne de 2,6 centimes par paquet (chiffres disponibles qu'à partir de 1996).
- ^{*3} Versements de la taxe SOTA au Fonds par les fabricants et importateurs de cigarettes, de tabac à coupe fine (depuis le 1^{er} janvier 2010).
- ^{*4} Part d'impôt (en %) par paquet mesurée sur le prix de vente au détail de la classe de prix la plus demandée
- ^{*5} Part de TVA estimée par SwissTabac sur le modèle de 2012 qui tient compte d'un taux simplifié de 7.1 % sur le prix d'un paquet de cigarettes TVA non comprise, correspondant à un taux de 7,7 % TVA comprise.
- ^{*6} Redevance au Fonds de prévention au tabagisme, introduite avec effet au 01.01.2004.
- ^{*7} Solde correspondant à la part estimée de l'industrie par paquet de cigarettes.